



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue le 29 octobre 2020, à 18h30, laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. Monsieur Stéphane Roy, secrétaire d'assemblée est aussi présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRE

#### 1.1 Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

### 2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roch Vézina, appuyé par Micheline Barriault et unanimement résolu de nommer monsieur Stéphane Roy, secrétaire d'assemblée.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### 4. ADMINISTRATION

#### 4.1 Formation SyGED de la secrétaire-réceptionniste

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'autoriser madame Stéphanie Lévesque, secrétaire-réceptionniste à suivre une formation avec PG Solutions concernant l'application SyGED. Les coûts sont jusqu'à concurrence de la somme de 1 500 \$.

#### 4.2 Abolition du poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et création du poste de directrice des finances et trésorerie

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'abolir le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et de créer le poste de directrice des finances et trésorerie.

2020-10-313

2020-10-314

2020-10-315

2020-10-316

Cette résolution n'est pas  
en en vigueur et sera  
revotée lors de la séance  
du conseil le 23 novembre  
2020

Cette résolution  
a été reconsidérée  
le 23/11/2020  
(2020-11-344)



No de résolution  
ou annotation

2020-10-317

Cette résolution n'est pas  
en en vigueur et sera  
revotée lors de la séance  
du conseil le 23 novembre  
2020

2020-10-318

2020-10-319

2020-10-320

2020-10-321

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4.3 Nomination au poste de directrice des finances et trésorerie

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu de nommer madame Nancy Bérubé, au poste de directrice des finances et trésorerie.

*Cette résolution a été reconsidérée, le 23 novembre 2020*

### 4.4 Création du comité des relations de travail (2020-11-345)

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de créer le comité des relations de travail.

### 4.5 Nomination au sein du comité des relations de travail

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu de nommer la conseillère, madame Micheline Barriault, représentante de la municipalité au sein du comité des relations de travail et comme substitue, madame Stéphanie Gaudreault.

## 5. TRAVAUX PUBLICS

### 5.1 Nomination en intérim à la direction des travaux publics

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu de nommer monsieur Louis-Jérôme Pelletier, comme directeur des travaux publics par intérim en l'absence de l'actuel directeur des travaux publics.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina

Maire

Maïté Blanchette Vézina

Maire

Stéphane Roy

Secrétaire d'assemblée